



Ville de Cerny

Essonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2025

Date de convocation : 7 février 2025	Nombre de conseillers en exercice : 23
Date d'affichage : 7 février 2025	Nombre de conseillers présents : 14
	Nombre de conseillers votants : 16

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi treize février, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Madame Marie-Claire CHAMBARET, Maire, à la suite de la convocation adressée le 7 février 2025.

Étaient présents : Mme CHAMBARET, M. HEUDE, Mme MITTELETTE-ROUISSI, M. PRAT, Mme BARBERI, MM. LACOMME, VELAY, Mme MAUGERE, M. MIKOLAJCZAK, Mme FILLATRE, Mme TRIMBOUR, Mme VUITRY, MM. PIERROT, JACQUET

Ont donné pouvoir : Mme Chrystelle LEPAGE à Mme Marie-Claire CHAMBARET
M. Alain VUITRY à M. Alain PIERROT

Absents excusés : M. Olivier CARNOT, Mme Alexandra EYERABIDE, Mme Laetitia LAUTRU, MM. Thomas FILLATRE, Erwan MERLET, Bruno DUBOIS, Mme Marine DENOYER

A été désignée Secrétaire de séance : Mme Nadine-Françoise MAUGERE

N° 2025 / II / 7 - 5.7 SIEGIF : Demande d'adhésion au titre de la compétence « Mobilité électrique », définie comme compétence relative aux infrastructures de charges pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE)

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5711-1 et L.5212-16, L.5211-17 et L.5211-20,
VU l'arrêté préfectoral du 4 juillet 2001 portant création du Syndicat Intercommunal d'Electricité du Gâtinais d'Ile-de-France (SIEGIF),
VU l'arrêté préfectoral n° 2015-PREF-DRCL/237 du 3 avril 2015 portant modification du siège du SIEGIF,
VU la délibération n° 2017 / X / 13 – 9.1 du Conseil municipal du 4 octobre 2017 portant transfert de compétence au SIEGIF pour l'installation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques,
VU la délibération du Comité syndical du SIEGIF n° 2021/09 du 23 août 2021 portant modification de ses statuts et prenant en compte sa transformation en syndicat à la carte,
VU la délibération n° 2021 / VI / 15 – 5.3 du Conseil municipal du 21 octobre 2021 approuvant les statuts du SIEGIF dans leur version du 23 août 2021,
VU l'arrêté préfectoral n° 2021-PREF-DRCL-767 du 15 novembre 2021 portant modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Electricité du Gâtinais d'Ile-de-France, transformation de sa nature juridique en syndicat mixte fermé à la carte et ajout de nouvelles compétences optionnelles,
VU la délibération n° 2024 / IV / 9 – 5.7 du Conseil municipal du 11 avril 2024 approuvant les statuts du SIEGIF tels que présentés à l'assemblée dans leur version votée en Comité syndical du

VU l'arrêté préfectoral n° 2024-PREF-DRCL-056 du 13 juin 2024 portant modification de l'article 10 des statuts du SIEGIF relatif à son siège social,

VU la délibération n° 2024 / VII / 8 – 5.7 du Conseil municipal du 25 septembre 2024 approuvant la modification des statuts du SIEGIF dans leur version votée en Comité syndical du 7 juillet 2024,

VU l'arrêté préfectoral n° 2024-PREF-DRCL-263 du 28 novembre 2024, actant diverses modifications des statuts du SIEGIF dont l'ajout de la compétence relative aux infrastructures de recharges pour véhicules électriques et hybrides (IRVE),

CONSIDERANT la volonté municipale de confirmer sa candidature au déploiement, sur le territoire communal, des Infrastructures de charges pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE),

L'exposé ayant été entendu,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **À L'UNANIMITÉ**

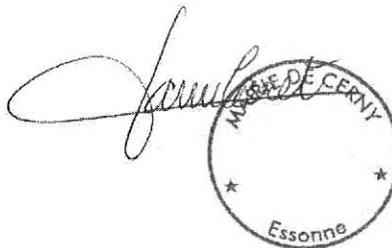
DÉCIDE d'adhérer au SIEGIF au titre de sa compétence « mobilité électrique » relative aux Infrastructures de charges pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE),

AUTORISE le transfert au SIEGIF de la compétence « mobilité électrique » définie comme compétence « relative aux Infrastructures de charges pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) »,

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes pièces consécutives à cette décision.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents.

Marie-Claire CHAMBARET
Maire de Cerny



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MUNICIPALITE DE CERNY' at the top, 'Essonne' at the bottom, and two small stars on either side of the bottom text.